

CONSTRUIRE L'AUTONOMIE DES JEUNES

Les livrets thématiques
de l'Avenir en commun



édition 2022

27

jeunesse



L'UNION POPULAIRE

***« Oui, la République est un grand acte
de confiance et un grand acte d'audace ».***

**Jean Jaurès,
Discours à la jeunesse
au lycée d'Albi, 1903**

SOMMAIRE :

| | | |
|--|---|-----------|
|  | Notre constat : une jeunesse oubliée | 3 |
|  | Notre projet : la jeunesse en commun, citoyenne, autonome et qualifiée | 6 |
|  | 1. Instaurer le droit de vote dès 16 ans | 7 |
| | 2. Créer la conscription citoyenne obligatoire | 8 |
| | 3. Attribuer une garantie d'autonomie | 10 |
| | Nos propositions : pour l'égalité et l'émancipation | 12 |
| | 1. Vivre et travailler dignement | 13 |
| | 2. Décider librement de son avenir | 14 |
| | 3. Construire des logements étudiants | 15 |
| | 4. Éradiquer la faim et garantir une alimentation de qualité | 17 |
| | 5. Pour une jeunesse épanouie | 18 |

Ce livret a été rédigé par un groupe de travail composé d'étudiant-es et de jeunes travailleur-ses.

Il complète l'Avenir en commun (édition Le Seuil, 2021, 3 €), le programme pour l'Union populaire et son candidat Jean-Luc Mélenchon.

Plusieurs enjeux évoqués dans ce livret sont détaillés dans d'autres livrets thématiques : Éducation, Enseignement supérieur et Recherche, Égalité femmes-hommes, etc.

I

NOTRE CONSTAT : UNE JEUNESSE OUBLIÉE

Au 1^{er} janvier 2022, la France compte 20 millions de jeunes de moins de 25 ans, soit 30 % de la population. Un peu plus de la moitié est scolarisée. En moins de cinquante ans, le nombre de jeunes effectuant une formation qualifiante a ainsi été multiplié par sept. Ce temps de formation vers un haut niveau de qualification n'est plus simplement le privilège de quelques un-es mais une étape essentielle dans le parcours d'un-e citoyen-ne.

Mais cette nécessité d'un haut niveau de qualification, condition essentielle pour placer la France au service de l'émancipation et de la bifurcation écologique, se heurte à la réalité que vivent les jeunes : **la galère incessante pour que leurs études puissent se concilier avec un mode de vie digne et choisi.**

En 2018, plus de 23 % des 18-24 ans vivaient sous le seuil de pauvreté, contre 17,6 % en 2002. En 2021, 22 % des 18-25 ans sont au chômage, soit 619 000 personnes. Cela représente une hausse de 16 % en un an.

La part de jeunes vivant chez leurs parents a doublé entre 2016 et 2019, atteignant 61 % chez les 18-24 ans. Ce phénomène a encore été renforcé par la crise sanitaire, avec un record de 73 % lors du premier confinement en 2020. Si les jeunes travailleur-ses de 18 à 24 ans ont une indépendance plus élevée que les étudiant-es, ils et elles sont plus de 50 % à vivre chez leurs parents, avec un salaire moyen de 7830 euros par an, soit à peine plus de 650 euros par mois.

Pauvreté, chômage, dépression, précarité... La manière dont notre pays traite sa jeunesse n'est pas à la hauteur de ce qu'un pays aussi riche que le nôtre devrait lui proposer. Quelle que soit la diversité de leurs parcours et de leurs situations, les jeunes subissent de plein fouet les conséquences désastreuses des politiques uniquement guidées par la logique du profit immédiat, exacerbées par la crise sanitaire.

On exige d'elles et eux de se former le plus vite possible - si possible dans des filières lucratives à court terme - en leur faisant miroiter de grandes carrières sans leur donner véritablement les moyens d'y arriver. Dans le même temps, la mise en place de Parcoursup et les réformes de l'enseignement supérieur condamnent une partie de la jeunesse, laissée sur le banc des sans facs ou des sans Master, tandis que les autres sont soumis-es à une sélection qui accroît les inégalités. Restant vivre sous le toit de leurs parents de plus en plus longtemps, **beaucoup sont forcé-es de travailler dans des domaines très éloignés de leurs études ou de leurs aspirations**, d'enchaîner les « petits boulots », de vivre dans la pauvreté et de se restreindre au quotidien.

Les jeunes qui décrochent de leurs études par désillusion, par lassitude, ou simplement parce qu'elles et ils ne peuvent pas envisager financièrement des études longues, le



vivent comme un échec personnel. Et même pour celles et ceux qui arrivent au bout de leurs études, ce parcours du combattant peut engendrer des frustrations, le ressentiment d'une jeunesse à qui n'est proposée aucune perspective d'avenir.

La jeunesse mérite mieux que d'être tenue à l'écart pendant qu'on prend des décisions politiques en son nom.

Critiqué-es pour leur supposée indifférence à la politique, les jeunes ont affirmé ces cinq dernières années un engagement sans relâche pour la justice sociale et climatique. Des marches historiques pour le climat aux manifestations féministes et antiracistes en passant par les mobilisations contre Parcoursup et une présence massive dans toutes les grandes mobilisations sociales du pays, c'est une génération engagée qui s'est exprimée.

Face à cela, le gouvernement a fait preuve d'un aveuglement politique et d'un refus du dialogue manifeste. En réponse à ses mesures antisociales, il aurait préféré « *une classe qui se tient sage* » ; l'image des lycéen-nes de Mantes-la-Jolie, agenouillé-es, les mains derrière la tête, ou des militant-es écologistes pacifiques réprimé-es à coup de gaz lacrymogènes sur un pont, en ont été des symboles.

Mais la jeunesse française n'a pas accepté cette violence sans réagir. Elle s'est mobilisée dans la rue en soutien à « *Black Lives Matter* », aux victimes de violences policières à l'appel du comité pour Adama, et face à l'arsenal judiciaire répressif de la loi Sécurité Globale.

Il est grand temps d'affirmer que tous les jeunes de notre pays ont le même droit à construire leur avenir sous les auspices de la maxime républicaine, *Liberté, Égalité, Fraternité*.



II

**NOTRE PROJET :
LA JEUNESSE EN COMMUN,
CITOYENNE, AUTONOME
ET QUALIFIÉE**



Les jeunes doivent être reconnu-es et respecté-es comme des citoyen-nés à part entière, leur autonomie assurée, leurs droits étendus et renforcés, de la cité à l'université. Notre projet pour les jeunes s'organise autour de trois grands axes.

1. INSTAURER LE DROIT DE VOTE DÈS 16 ANS

Beaucoup décrivent les jeunes comme des inconscient-es influençables. Cette image ne tient pas face à la réalité. **Dès 16 ans, les jeunes commencent à faire leurs propres choix de vie** et ont déjà beaucoup de droits et de devoirs. À 16 ans, on peut ainsi être émancipé de la tutelle de ses parents. Certain-es travaillent déjà, cotisent à la Sécurité sociale, participent aux élections professionnelles et parfois payent même des impôts. Lorsque les jeunes sont en formation, elles et ils élisent des représentant-es et militent dans des syndicats. Dans leur vie quotidienne, elles et ils sont également investi-es dans de nombreuses associations. Dans leurs différents parcours de vie et d'étude, les jeunes sont déjà régulièrement confronté-es aux responsabilités du vote. **Ils doivent donc avoir aussi le droit de participer aux décisions collectives qui engagent l'ensemble de la société.**

Et si la plupart des jeunes ne se reconnaissent pas dans les choix politiques qu'on leur propose, c'est aussi parce que l'organisation démocratique sous la Ve République ne permet pas d'exprimer son désaccord. **L'ouverture du droit de vote à 16 ans va de pair avec le vote obligatoire et la reconnaissance du vote blanc.** C'est ajouter environ 1,5 million d'électeur-ices supplémentaires potentielles. Couplé au vote obligatoire que nous proposons à partir de 18 ans, c'est faire entrer des millions de bulletins de vote de jeunes dans les élections ! Et c'est donc imposer aux représentant-es d'en tenir compte.

Le vote à 16 ans est déjà à l'œuvre dans plusieurs pays. Par exemple au Brésil, en Équateur ou en Argentine. Mais aussi, plus près de nous géographiquement, en Écosse où il a été appliqué pour le référendum d'indépendance de 2014. Il existe aussi en Allemagne et en Suisse, dans plusieurs Länder/Cantons, pour les élections locales et régionales. **Enfin, en Autriche, il est généralisé à toutes les élections.**

NINA, 16 ANS

“Je suis lycéenne et favorable au droit de vote à 16 ans. Je m’intéresse à la politique depuis plusieurs années, et j’aurai aimé exprimer mon avis lors de cette élection. Il est totalement hypocrite de prétendre que les citoyens de 16 ans ne sont « pas assez matures pour voter », alors qu’on nous donne déjà la possibilité de vivre comme des adultes. On peut être émancipé, on peut travailler, avoir un compte en banque, on peut conduire, on est majeur pénalement, et autonome sur le plan médical. À 16 ou 17 ans, certains sont même devenus parents. On a sa propre carte vitale, sa propre carte bleue, sa propre fiche de paye... mais on ne peut pas voter. Pourtant, nous vivons sensiblement la même expérience que les jeunes de plus de 18 ans. Nous sommes des citoyens à part entière et nous sommes les premiers concernés par la politique car c’est nous qui allons vivre dans la société qui est en train de se construire”.

2. CRÉER LA CONSCRIPTION CITOYENNE OBLIGATOIRE

La conscription citoyenne d’une durée de neuf mois sera obligatoire entre 18 et 25 ans sur tout le territoire, y compris dans les départements d’outre-mer, les zones rurales et les quartiers populaires.

Cette conscription citoyenne :

- Sera mixte et une vigilance particulière sera apportée face au risque de pratiques sexistes
- Durera neuf mois et sera rémunérée au SMIC
- Comprendra une formation militaire initiale (avec droit à l’objection de conscience) au maniement des armes et aux manœuvres, et des formations ponctuelles dans d’autres secteurs (aux côtés des effectifs professionnels de la police, gendarmerie, sécurité civile (pompiers, agents des eaux et forêts), premiers secours). Elle pourra être prolongée sur la base du volontariat, dans la limite des besoins des armées et des autres secteurs accueillant les recrues
- Sera proche du lieu de vie, en limitant le « casernement » aux fonctions qui l’exigent impérativement
- Comportera un volet d’éducation civique et de formation aux enjeux géopolitiques
- Ne pourra en aucun cas permettre l’envoi de conscrit-es en opération militaire extérieure (OPEX)

Les jeunes seront affecté-es à des tâches d'intérêt général : secours à la population, sapeurs-pompiers, sécurité publique, défense, sécurité civile, protection et réparation de l'environnement, appui à des associations labellisées d'intérêt général. **Participer à la conscription citoyenne, c'est être au service de soi et au service de tou-tes.**

La conscription citoyenne est aussi un moment de remise à niveau gratuite des jeunes qui ont pu décrocher du système scolaire ou qui sont en difficulté. Elle comprend en effet **un bilan de santé, une évaluation des capacités d'écriture, de lecture et de calcul avec leur éventuelle mise à niveau**, mais aussi **la formation gratuite à la conduite** et le passage de l'examen du permis de conduire.

Elle garantira le droit à changer de corps d'affectation en cas de problèmes manifestes. Les jeunes qui le souhaitent pourront aussi rejoindre la garde nationale, placée sous commandement civil.

SIMON, 24 ANS

"À mes dix-huit ans, j'ai fait le choix de m'engager dans la Gendarmerie nationale en tant que réserviste. Cet engagement est né d'une volonté de découvrir le monde militaire mais aussi et surtout du souhait de participer à un projet collectif au service de la Nation. Avant de devenir réserviste et de rejoindre les équipes d'active sur le terrain, j'ai suivi une préparation militaire de Gendarmerie (PMG). Cette PMG occupe une place importante dans ma construction de citoyen. Tout d'abord, parce qu'elle m'a offert un apprentissage du « collectif » et de la responsabilité. Durant plusieurs semaines, au sein d'un camp militaire, j'ai fait partie d'un peloton composé de personnes d'origines sociales diverses que je n'aurais peut-être jamais rencontrées ou côtoyées autrement.

M'engager dans la réserve de la Gendarmerie nationale m'a, bien entendu, donné accès à une formation militaire. Cependant, la formation ne s'est pas arrêtée à ce domaine et a aussi porté sur l'histoire de nos institutions ou encore sur les premiers secours. Être réserviste a été pour moi une réelle expérience civique mais aussi une sorte de première expérience professionnelle.

La conscription citoyenne service proposée par l'Avenir en commun me rappelle mon engagement en accentuant la dimension collective autour de tâches d'intérêt général. La dimension formative reste aussi présente avec la possibilité de mise à niveau en lecture, écriture et calcul ainsi qu'une formation gratuite au permis de conduire."

3. ATTRIBUER UNE GARANTIE D'AUTONOMIE

De plus en plus de jeunes ont recours à des prêts bancaires pour payer leurs études et les frais quotidiens, tandis que d'autres survivent grâce à des petits boulots qui nuisent à leurs études. Pour mettre un terme à la précarisation grandissante de leurs conditions de vie et d'étude, **nous proposons d'instaurer une garantie d'autonomie d'un montant de 1063 € par mois pour les jeunes de 18 à 25 ans** détaché-es du foyer fiscal parental. Cette garantie d'autonomie protégera les jeunes des difficultés engendrées par le cumul salariat-études. Elle leur permettra de prendre directement en main leurs affaires quotidiennes et de ne pas avoir à se reposer sur leurs familles, notamment pour les plus modestes.

Cette garantie d'autonomie sera versée toute l'année : fini le système des bourses versées seulement pendant dix mois, comme s'il n'était plus nécessaire de se nourrir et payer son loyer pendant l'été ! Fini aussi les CROUS qui demandent aux étudiant-es de rembourser leur bourse en cas d'absence en cours, souvent causée par la nécessité financière de travailler pour payer ses études.

La mise en place de la garantie d'autonomie encouragera l'ensemble des jeunes en formation à remplir leur propre déclaration fiscale. **C'est une première étape essentielle vers l'autonomie.** Il sera nécessaire de mettre en place, dans l'ensemble des lieux de formation, via les réseaux des œuvres universitaires, des guichets pour aider et accompagner dans ces démarches. Des services sociaux seront mis à disposition pour les cursus plus longs.

L'indépendance financière des jeunes ainsi acquise sera aussi bénéfique pour les familles, qui n'auront plus à dépenser des sommes importantes pour prendre en charge leurs années d'études

TOMAS, 21 ANS

“Je fais partie de la première génération Parcoursup. De ce fait, j’ai subi les absurdités de cette plateforme. Après avoir fait une année de prépa science politique à Toulouse, j’ai voulu m’inscrire en licence 1 de science politique à l’Université. Cette formation n’existe pas à l’Université de Toulouse. J’ai demandé plusieurs facultés dont Montpellier, Lyon et Paris. La seule où j’ai été accepté est pourtant la plus loin de chez moi, Lille. Étudier est un droit, pas un privilège. Pourtant, cela coûte de plus en plus cher en raison de la hausse des prix des transports et des loyers. De ce fait, j’ai été contraint de contracter un prêt étudiant à ma banque. Être endetté à 18 ans, c’est avoir une pression financière pour réussir ses études. C’est aussi économiser sur le long terme, en sorties, en repas. Puis c’est surtout ne pas avoir le droit de se tromper dans le choix de sa formation car il faut vite rentrer dans le marché du travail afin de pouvoir commencer à rembourser son emprunt.

Mais au moins, j’ai pu bénéficier d’un prêt étudiant. Beaucoup d’étudiants, la moitié, n’ont pas cette chance et doivent alors travailler en parallèle. Ils mettent directement en danger leur scolarité. Cette rupture d’égalité est insupportable. Quand on voit que Macron a baissé les APL de 5 euros, qu’il envisage d’augmenter les frais d’inscriptions à l’université et qu’il souhaite généraliser le système de prêt étudiant : on est vraiment inquiet. Chaque étudiant devrait avoir un revenu lui garantissant un logement, une alimentation saine et du temps libre pour se consacrer pleinement à ses études.”



NOS PROPOSITIONS : POUR L'ÉGALITÉ ET L'ÉMANCIPATION

1. VIVRE ET TRAVAILLER DIGNEMENT

Comme le reste de la population, aucun-e jeune ne doit vivre en dessous du seuil de pauvreté. C'est la condition d'une dignité, nécessaire pour tou-tes les jeunes. 865 000 jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi ni en formation. Le système éducatif peut briser et laisser sur le côté certain-es jeunes, qui arrêteront leurs études rapidement ou en sortiront sans diplôme. Il faut pouvoir qualifier tout le monde quel que soit son parcours.

Face à l'explosion de la précarité étudiante, il faudra :

- Créer 300 000 emplois spécifiques jeunes d'une durée de cinq ans, dans le secteur non marchand et public
- Augmenter les indemnités de stage en concertation avec les organisations syndicales, et négocier avec les branches patronales les postes ouverts à stages, pour en finir avec la pratique des CDD déguisés
- Intégrer les périodes de stages et d'apprentissage dans la sécurité sociale professionnelle (ancienneté, congés, formation)
- Créer une bourse publique des stages afin de lutter contre les discriminations
- En concertation avec les organisations syndicales et les CROUS, mettre en place une aide conséquente pour la recherche du premier emploi



Photo by Jeswin Thomas on Unsplash

2. DÉCIDER LIBREMENT DE SON AVENIR

Pour éviter que les études soient subies ou guidées, notre responsabilité est de donner aux jeunes une hauteur de vue sur leur avenir **pour choisir en conscience et librement leur parcours**. Viser l'émancipation des jeunes, c'est donner la possibilité à tou-ttes de faire des choix éclairés. Pour cela il faut :

- Abolir la sélection à l'université en licence, afin de la rendre accessible à toute personne titulaire d'un diplôme de baccalauréat, et en master, afin de permettre à chaque étudiant-e titulaire d'une licence d'atteindre le plus haut niveau d'étude possible
- Augmenter le nombre de places dans les formations à hauteur des besoins, en donnant les moyens matériels, humains et financiers nécessaires aux facultés par la construction de bâtiments supplémentaires, l'embauche de personnel administratif et pédagogique et la hausse des dotations allouées aux structures d'enseignement supérieur public
- Instaurer la gratuité de l'enseignement supérieur, de la licence au doctorat, en abrogeant également l'augmentation des frais d'inscription décidée par Emmanuel Macron pour les étudiant-es étranger-es extracommunautaires
- Lutter contre la sélection sociale à l'université : droit à l'anonymat étendu aux épreuves écrites de contrôle continu, remise en place du droit à la compensation entre matières au sein d'une même unité d'enseignement (UE), entre les UE et entre les semestres d'une même année universitaire, remise en place d'une semaine de révision obligatoire, fin des notes seuils supérieures à 10 parfois exigées afin de valider les semestres et les années universitaires, remise en place du droit aux rattrapages, remise en place du droit au redoublement dans toutes les formations
- Abroger l'ordonnance qui permet la création d'établissements publics expérimentaux, dont le statut permet de déroger au Code de l'éducation (notamment d'augmenter les frais d'inscription) et mettre fin aux expérimentations en cours afin de faire appliquer la loi à tous les établissements publics
- Rendre au service public d'orientation son caractère national, et développer le réseau des centres d'information et d'orientation (CIO) en s'appuyant sur l'expertise des psychologues de l'Éducation nationale
- Étendre l'instruction obligatoire à 18 ans, en proposant une garantie d'autonomie aux élèves de la voie professionnelle dès 16 ans
- Revaloriser l'ensemble des parcours techniques ou professionnels, construire des lycées professionnels dotés d'équipements de qualité, afin d'augmenter les capacités d'accueil, de garantir un maillage fin sur l'ensemble du territoire et de permettre de véritables choix d'orientation aux élèves
- Renforcer les moyens de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

- Rendre obligatoire la prise en charge par un contrat jeune majeur de tous les enfants issus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)
- Dans les Outre-mer, planifier, organiser et accompagner le retour post-études des étudiant-es parti-es étudier ailleurs
- Intégrer aux Antilles un deuxième cycle d'études de médecine afin de lutter contre les déserts médicaux

3. CONSTRUIRE DES LOGEMENTS ÉTUDIANTS

L'accès à un logement décent est un parcours du combattant. Vivre dans la dignité, c'est aussi renforcer les moyens de l'indépendance matérielle des jeunes, en premier lieu le logement. C'est la première barrière à l'autonomie des jeunes, qui sont contraint-es de cohabiter avec leurs parents ou de connaître les difficultés d'accès au parc privé. **Pouvoir vivre proche de son lieu d'étude et de façon digne n'est pas un luxe, mais une condition indispensable de la réussite scolaire.** Le plan d'investissement de début de mandat dégagera 2 milliards d'euros pour rénover les universités et construire des logements étudiants. Ainsi, la construction de résidences universitaires occupera une grande place, avec pour objectif 15 000 mises en chantier de logements sociaux étudiants par an (contre 6 600 par an entre 2012 et 2016, et seulement 4 000 par an entre 2019 et 2021).

Nous proposons donc les mesures suivantes :

- Mettre en œuvre un **plan d'éradication du logement insalubre et construire 200 000 logements** publics par an aux normes écologiques les plus ambitieuses
- Augmenter le nombre de places en cité universitaire avec la **création de 15 000 logements étudiants** régis par le CROUS par an
- Mettre en œuvre un plan de rénovation des résidences existantes, avec la mise aux normes écologiques
- Lancer un plan d'urgence de prévention et d'éradication des punaises de lits, des cafards et autres espèces qui rendent invivables les logements CROUS, avec la création de services publics locaux dédiés

AMÉLIE, 23 ANS

“En 2016 j’entame un DUT pour 2 ans au Havre. Je fais des demandes dans toutes les cités universitaires du coin et je suis contente d’obtenir une chambre dans celle située juste à côté de mon université, pour seulement 150 euros par mois. Durant l’état des lieux, le concierge part du principe que tout est en mauvais état, du sol au plafond. Malgré tout, je suis contente car je quitte le domicile familial pour la première fois. On était une vingtaine de personnes pour trois WC et deux douches. Arrivant avec mes affaires, je me rends compte qu’il n’y a pas de pression et que l’eau chaude se coupe au bout de 3 minutes.

Au bout de quelques semaines, première coupure d’eau. Pas d’eau pendant trois jours, ni au robinet ni dans les salles de bain. Je me retrouve à devoir prendre le bus pour aller me laver chez des amies, et j’achète des packs d’eau. Pas de chasse d’eau non plus pendant trois jours, et les toilettes tournent vite au cauchemar. Au bout de quelques mois, j’ai pris mes repères : j’arrive pour prendre ma douche avec mon spray javel pour nettoyer l’espace que je vais utiliser.

Je dois aussi cuisiner au quotidien, mais je me rends vite compte que les cuisines sont dans un état déplorable, complètement inutilisables, et leur accès finit par être fermé. J’investis à mes frais dans une plaque électrique et un micro-ondes. Cuisiner dans un 9 mètres carrés, ça veut aussi dire vivre dans l’odeur permanente de la nourriture, et de celle des autres, surtout en hiver où ouvrir les fenêtres n’est pas une option. Parce que le manque d’isolation fait que le chauffage tourne dans le vide. Ces mauvaises conditions font qu’on cherche vite à faire connaissance avec nos voisins, donc on se retrouve dans les parties communes. Malheureusement celles-ci sont peu accueillantes, il n’est même pas possible de s’asseoir ou de se regrouper autour d’une table, la pièce n’est pas chauffée non plus. Il n’y a aucun espace pour travailler, et les étudiants se retrouvent obligés de faire 20 minutes de transports en commun au minimum pour aller à la bibliothèque universitaire.

Le personnel de l’accueil est tellement débordé par les plaintes de chacun qu’il en devient désagréable et plus personne n’ose venir rapporter quoi que ce soit.

Cette situation durera deux ans, au bout desquels je me retrouve obligée de travailler à côté de mes études pour espérer de meilleures conditions de logement.”

4. ÉRADIQUER LA FAIM ET GARANTIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Une épidémie d'obésité se répand dans le monde, et la France n'y échappe pas. Comme partout, ce sont les jeunes qui subissent cette crise alimentaire et sanitaire le plus fortement. Les risques de cancers pancréatiques ou colorectaux, directement liés à la malbouffe, sont deux fois plus importants dans la jeunesse actuelle que la génération précédente. Les jeunes sont également dix fois plus touché-es par l'obésité que la génération précédente. La pauvreté croissante et la dégradation de la qualité de la nourriture provoquent un cercle vicieux dont il est urgent de sortir.

La majorité gouvernementale s'est opposée à toutes nos propositions à l'Assemblée nationale pour améliorer la qualité et l'accès à l'alimentation, laissant ainsi la situation empirer sans rien faire. En avril 2022, il faudra en urgence :

- Baisser les prix des repas du restaurant universitaire et généraliser la distribution des aides alimentaires d'urgence par les CROUS
- Porter l'alimentation dans la restauration collective à 100 % biologique et locale, réduire la part des protéines carnées au profit des protéines végétales et y imposer une option végétarienne quotidienne
- Interdire les fermes-usines et garantir en permanence l'accès à cinq fruits et légumes de saison à prix bloqués



5. POUR UNE JEUNESSE ÉPANOUIE

Si les dépressions et les tentatives de suicide étaient déjà en augmentation chez les jeunes adultes avant la crise sanitaire, celle-ci n'a fait que renforcer cette dynamique. En 2021, près de deux tiers des jeunes de 18 à 24 ans estiment que la crise sanitaire a eu des conséquences négatives sur leur santé mentale. En 2021, ils et elles sont 40 % à rapporter des troubles anxieux généralisés, et 21 % des troubles dépressifs moyennement sévères ou sévères. 32 % des 18-24 ans ont un trouble de santé mentale, soit 11 points de plus que l'ensemble de la population. Enfin, les addictions ont progressé de plus de 30 % depuis le premier confinement.

Face à ce constat terrible, il faut agir en urgence :

- Augmenter massivement le nombre de psychologues au sein des universités
- Mettre à disposition une plateforme nationale d'écoute et d'accompagnement personnalisé des étudiant-es (assistance psychologique, orientation professionnelle)

L'Avenir en commun est le programme de Jean-Luc Mélenchon pour l'élection présidentielle de 2022. Il est le fruit d'un long processus d'élaboration qui implique des centaines de personnes et d'organisations syndicales, associatives et politiques.

Les **Livrets de l'Avenir en commun** sont des documents complémentaires et permettent d'aller plus loin dans le détail des propositions.

Ainsi, ils intègrent le fruit de réflexions nouvelles ou approfondies sur une quarantaine d'enjeux : de la planification écologique à l'espace en passant par le plein emploi et la condition animale.

Les livrets sont élaborés de manière collective, au sein de l'espace programme de la campagne coordonné par Clémence Guetté et Hadrien Toucel, grâce au travail des groupes thématiques ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent les rejoindre.

L'Avenir en commun, le programme, est vendu en librairie au prix de 3 euros (Éditions du Seuil) ou sur le site www.melenchon2022.fr/programme

Les livrets sont mis en ligne au fur et à mesure de leur publication sur le site www.melenchon2022.fr et existent en version imprimée sur commande.

Vous pouvez aussi scanner ce QR Code pour un accès rapide à des fiches « résumé » du programme :



Pour suivre Jean-Luc Mélenchon dans cette campagne, nous vous conseillons aussi son blog : www.melenchon.fr

